

Grâce au dépôt direct, les prestations d'aide sociale sont déposées directement dans le compte des clients le premier de chaque mois. L'inscription est facile et le traitement est gratuit.

### **Pourquoi utiliser le dépôt direct? :**

- Vous aurez une préoccupation de moins, car il s'agit de la façon la plus sûre de recevoir votre argent.
- La sécurité : il y a moins de risque de fraude, de perte ou de vol de chèques.
- En cas de grève des postes, le dépôt continue d'être fait à temps.
- Le service est commode et confidentiel.
- Vous recevrez un avis de dépôt direct qui vous indiquera le montant versé chaque mois.
- Votre chèque est déposé le premier de chaque mois. Si le premier jour du mois tombe la fin de semaine ou un jour férié, le dépôt est alors effectué le dernier jour ouvrable du mois précédent.
- Vous éviterez certains déplacements à la banque, ainsi que les longues files d'attente à la banque ou au guichet automatique.
- Le dépôt direct peut être utilisé pour n'importe quel compte ouvert et maintenu par une institution financière au Nouveau-Brunswick.

### **Pourquoi utiliser le dépôt direct?**

- Il suffit de vous renseigner auprès de votre gestionnaire de cas. Vous recevrez un formulaire de pré-autorisation de dépôt bancaire direct. Le formulaire peut être rempli par la banque, ou vous pouvez y annexer un chèque nul.
- Développement social accepte d'autres formules de dépôt direct des banques ou caisses populaires, à condition que l'information fournie soit la même.

**Pour plus d'information, communiquez avec votre gestionnaire de cas ou votre bureau local de Développement social.**

**1-833-SDDStel (1-833-733-7835)**

# Dépôt direct

Sécuritaire, facile et pratique



13167/03-2021